

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



☎ : 03.44.82.50.15.

Email : mairie-st-germer@wanadoo.fr



Le mercredi 12 février 2025
à 18h30 à la Mairie – Salle du Conseil
Municipal

Sous la Présidence de Monsieur **LEVASSEUR Alain, Maire**

En présence de :

Madame AUBRY Denise, Monsieur LOISEAU Dominique, Madame ALEXIS Nicole, Monsieur LEFEVERE Patrick, Monsieur AUBE Patrice, Monsieur ROBERT Raymond, Madame RENARD Marie-Sabine, Madame MAILLARD Corinne, Monsieur LAMBILLOTTE Xavier Madame TOLU Sandrine, Madame DA ROCHA Patricia, Monsieur DELAPORTE David, Madame GUEULLE Elodie, Madame SAVREUX Aurélie, Madame LEVASSEUR Valérie, Monsieur FLAMENT Denis.

Pouvoirs :

Madame DEMOLLIERE Ingrid a donné pouvoir à Monsieur LEFEVERE Patrick .

✓ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Aurélie SAVREUX, secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2024.

✓ Ecole Maternelle – Projet Escrime

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ accepte d'aider financièrement l'Ecole Maternelle pour le projet escrime et pour la 2ème année,

✓ alloue la somme de 500.00 € à ce projet.

✓ Lecture Publique – Convention entre la Commune de SAINT GERMER DE FLY et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY

Dans la cadre du Contrat Territorial Lecture, une convention d'adhésion au réseau Lecture Publique a été adoptée au Conseil Communautaire du 26 septembre 2024.

Elle concerne les Communes de la Communauté de Communes du Pays de Bray disposant d'une bibliothèque.

Cette convention permettra de poser les bases du réseau des bibliothèques du territoire et plus particulièrement permettre leur équipement et leur aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ accepte les termes de la Convention d'Adhésion au Réseau Lecture Publique,

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion au Réseau Lecture Publique.

✓ SMOTHD – Adhésion de la Commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit (SMOTHD) et convention

Lors de la réunion du Comité Syndical du SMOTHD qui s'est tenue le 14 novembre dernier, il a été annoncé des changements concernant la convention. Cette dernière a été mise à jour pour y intégrer des dispositions et être en règle avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Vu :

✓ la délibération en date du 21 septembre 2017 du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiant ses statuts afin d'y compléter ses compétences optionnelles en matière de vidéoprotection, par l'acquisition, la réalisation, la gestion et l'entretien des dispositifs de vidéoprotection, selon les modalités prévues dans le Code de la sécurité intérieure.

✓ la délibération du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit du 13 juin 2018 adoptant le Règlement d'exercice de la compétence vidéoprotection ;

✓ la convention de partenariat entre le syndicat mixte Oise Très Haut Débit et l'Etat en date du 16 mars 2022 relative aux modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat dans le cadre de la vidéoprotection des espaces publics communaux et départementaux ;

√ la délibération du Comité syndical du 14 novembre 2024 adoptant la convention-cadre relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage à établir avec les communes et EPCI

Considérant la volonté de la commune de SAINT GERMER DE FLY d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 :

Adhère à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat.

Article 2 :

Transfère au SMOTHD les missions décrites dans les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat.

Article 3 :

Approuve les termes de la convention-cadre jointe en annexe relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage.

Article 4 :

Autorise Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire à signer la convention-cadre susvisée et tous autres pièces relatives à ce dossier.

✓ Banque Alimentaire de l'Oise – Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a refusé de verser une subvention à la Banque Alimentaire de l'Oise.

✓ France Alzheimer– Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 300.00 € à France Alzheimer.

✓ Secours Catholique– Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 300.00 € au Secours Catholique.

✓ APE – Collège les Fontainettes - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 150.00 € à l'Association des Parents d'Elèves du Collège les Fontainettes.

✓ Association Réagir60 - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (15 contre l'octroi de subvention, 2 pour l'octroi de subvention et 1 abstention) a refusé de verser une subvention à l'Association Régir60.

✓ Action du C.A.U.E. – Mission avec participation au fonctionnement

Suite à la visite du 07 janvier 2025, le C.A.U.E. de l'Oise a proposé à notre commune plusieurs pistes de travail.

Il nous appartient de choisir la suite que nous souhaitons donner à l'action du C.A.U.E. :

Poursuivre le projet avec l'aide du C.A.U.E.

✓ par mission gratuite.

✓ par mission avec une participation de fonctionnement de 1000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, choisit la mission avec une participation de fonctionnement de 1000.00 €

✓ Autorisation du recours au contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

√ de recourir au contrat d'apprentissage,

√ de conclure, dès la rentrée scolaire 2024/2025 – 2025/2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Ecole Maternelle R. DUHAMEL	A.S.E.M.	C.A.P Petite Enfance	2 ans

√ d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

√ d'inscrire au budget de la commune les dépenses afférentes,

✓ Autorisation de cession de bail entre Monsieur FRAITURE Thierry à Madame Armelle FRAITURE ET Monsieur Alexis DELVAL

Par délibération en date du 02 février 2022, le Conseil Municipal

✓ a accepté de mettre en place un bail avec Monsieur Thierry FRAITURE pour les parcelles :

✓ Parcelle B 321, d'une contenance de 4 606 m²,

✓ Parcelle C 199, d'une contenance de 16 803 m²,

✓ Parcelle B 952, d'une contenance de 24 850 m².

✓ a dit que le prix à l'hectare sera de 150.00 €

✓ a mandaté l'Etude Notariale de SAINT GERMER DE FLY pour la rédaction du bail et de tous les documents nécessaires à cette location,

✓ a demandé à Monsieur Thierry FRAITURE le prêt gratuit de son terrain pour l'utiliser en tant que parking lors des manifestations communales une à deux fois par an,

✓ a demandé à Monsieur Thierry FRAITURE de tailler les haies proprement de ces trois parcelles tous les ans et d'entretenir les clôtures.

Madame Armelle FRAITURE et Monsieur Alexis DELVAL souhaitent reprendre ce bail suite au départ à la retraite de Monsieur Thierry FRAITURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ accepte cette cession de bail au profit de Madame Armelle FRAITURE et Monsieur Alexis DELVAL,

✓ dit que les conditions du nouveau bail sont les mêmes que celles signées avec Monsieur Thierry FRAITURE,

✓ dit que les frais de cession sont à la charge de Madame Armelle FRAITURE et Monsieur Alexis DELVAL,

✓ dit que la cession prendra effet à compter du 1er avril 2025.

✓ Association Envol - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a refusé de verser une subvention à l'Association Envol.

✓ Les Restos du Cœur - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 320.00 € aux Restos du Cœur.

✓ Ligue contre le cancer - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 320.00 € à la Ligue Contre le Cancer.

✓ Questions diverses

Réunion Débat d'Orientation Budgétaire : mercredi 05 mars 2025 à 18h30.

Conseil Municipal avec vote du budget : mercredi 19 mars 2025 à 18h30.

Tontes : changement de gestion des tontes ; il y aura moins de tontes notamment pour la biodiversité afin d'amener plus d'espèces végétales dans les jardins et d'amener plus d'insectes pollinisateurs.

Rue Carimaro : des adjoints proposent de mettre la rue Carimaro en sens interdit (sens école maternelle – Mairie). Certains élus sont pour, d'autres contre... Monsieur le Maire propose également de rogner sur les bas cotés pour gagner de la place afin que deux voitures puissent se croiser plus facilement. Un travail de concertation et de réflexion doit être fait.

Travaux Mairie : le permis de construire pour la tranche suivante des travaux a été déposé et est en instruction.

Opération Sensibilis'haie : la haie (100 pieds dont des arbres fruitiers) a été plantée le lundi 03 février 2025 en présence de tous les enfants de l'école élémentaire. Cette activité a été très appréciée par les enfants malgré le froid !

Bancs : 10 bancs ont été commandés.

Proposition de service d'accompagnement pour la gestion des factures (électricité, gaz, etc.) : l'ensemble des élus s'y oppose.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil qu'il a été demandé à Madame BOULANGER, professeur des écoles de ne plus utiliser la deuxième salle de classe. En effet, elle n'a pas respecté les consignes concernant les lits et les draps pour le dortoir de l'Accueil de Loisirs. Malheureusement ce n'est pas la 1^{ère} fois et le secrétariat lui avait déjà demandé de respecter les consignes. Un mail a été envoyé au Directeur pour l'informer.

Loi Egalim : à compter du 1er janvier 2028 (1^{er} janvier 2025 pour les Communes de plus de 2000 habitants), nous ne pourrons plus du tout utiliser de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans nos restaurants scolaires.

L'achat de vaisselle pour la cantine de l'école maternelle est donc à prévoir.

Parquet Abbaye : une partie du parquet sous l'Autel du Bras Sud du Transept est pourri ! Des analyses ont été faites : l'examen des échantillons ne révèle pas de trace d'attaque par des termites ; ce sont de petites mères.

En attendant, un rebouchage provisoire va être effectué avec des panneaux de bois.

Demandes de subventions au Conseil Départemental : Pour l'instant la demande de subvention concernant les travaux Mairie n'est pas finalisée (manque PC) ; dans ce cas, celle du parcours santé passe en 1^{ère} position et la Commune devrait avoir 80% d'aide.

Fermeture de classe : Monsieur le Maire annonce une bonne nouvelle ; il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée

Terrain de foot - Mise en conformité : Un devis a été fait pour environ 67 000 € T.T.C. Monsieur le Maire pense qu'il convient de faire une demande de subvention auprès du Département. Il espère également que l'USSG fasse également une demande auprès de la Fédération Française de Foot.

Echange Franco-Allemand avec les jeunes : compte tenu du coût (13 000.00 €), il a été décidé (Conseil Municipal et Comité de Jumelage) de ne pas donner suite. Par contre Monsieur le Maire propose que, si le bus n'est pas complet en Mai, des jeunes accompagnent le Comité de Jumelage ; dans ce cas, la Commune pourrait les aider à financer le voyage ... A suivre !

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que le Comité de Jumelage a été créée par la Commune et que si le Comité de Jumelage n'était pas là, cela serait à la Commune de le faire vivre.

Il parle en suite du problème rencontré par le Comité de Jumelage quant à l'augmentation du bus pour aller en Allemagne et du coût de la réception des Allemands au vu du bon fonctionnement (environ 50 Allemands sont venus).

Il souhaiterait donc que la Commune face comme en Allemagne et participe aux frais des repas des amis Allemands lors de la réception. Les Elus ne semblent par contre et cette question sera vue lors des votes des subventions aux associations 2025.

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil qu'une terrasse va être installée devant le Café-Tabac « le Sulky »

Repas du personnel et du Conseil : il est proposé le 14 juin 2025 à condition que la salle socioculturelle soit disponible. Le traiteur est déjà choisi ; il s'agit du « Sens des Mets ».

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 21h15.

Le Maire,



Alain LEVASSEUR.